

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES DE PLACEMENT

DE

DESCARTES FINANCE AG

Ce texte s'applique mutatis mutandis au féminin et au pluriel.

Par la présente nous vous informons sur Descartes Finance AG (ci-après «Descartes»), notre segmentation de la clientèle, les services financiers que nous proposons et les risques associés, la gestion des conflits d'intérêts et l'introduction d'une procédure de médiation devant l'ombudsman. Ces informations peuvent changer de temps à autre. La version la plus récente est disponible sur notre site web à l'adresse www.descartes-finance.com ou www.descartes-vorsorge.ch.

Nous vous informons sur les coûts et les frais des services financiers proposés à travers notre Link www.descartes-finance.com ou www.descartes-vorsorge.ch.

Pour les informations sur les risques généralement associés aux instruments financiers, veuillez-vous référer à la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association Suisse des banquiers. Sur demande, la brochure vous sera remise lors de l'ouverture d'une nouvelle relation d'affaires et peut être consultée sur Internet à l'adresse <https://www.swissbanking.org/de/services/bibliothek/richtlinien>.

Ces informations répondent aux obligations d'information conformément à la Loi fédérale sur les services financiers et a pour objectif de vous donner un aperçu des activités d'investissement de Descartes. Si vous souhaitez recevoir plus d'informations, notre équipe Descartes se tient à votre disposition.

DESCARTES FINANCE AG

Descartes Finance AG
Stockerstrasse 54, 8002 Zürich
+41 (0)44 750 58 58

info@descartes.finance
descartes.finance

MWST-Nr: CHE-273.097.812

SOMMAIRE

1. Information sur Descartes

- 1.1. Non et adresse
- 1.2. Champs d'activité
- 1.3. Statut de surveillance et autorité compétente
- 1.4. Liens économiques avec des tiers

2. Segmentation des clients

3. Informations sur les services financiers proposés par Descartes

- 3.1. Gestion de fortune
- 3.2. Type, caractéristiques et mode de fonctionnement du service financier
- 3.3. Droits et obligations
- 3.4. Risques
- 3.5. Offre de marché considérée

4. Gestions des conflits d'intérêts

5. Ombudsman

1. Informations sur Descartes

1.1. Nom et adresse

Nom	Descartes Finance AG
Adresse	Stockerstrasse 54
NPA / Localité	8002 Zürich
Téléphone	044 750 58 58
Email	info@descartes-finance.com
Site Internet	www.descartes-finance.com
No. du registre du commerce	CHE-273.097.812
No. TVA	CHE-273.097.812
LEI	5067008BQ1E1BT083682

1.2. Champs d'activité

Descartes est une société de gestion de fortune basée à Zurich. Elle propose des services digitales dans les domaines de l'investissement et de la prévoyance.

1.3. Statuts des surveillance et autorité compétente

Descartes est membre de l'organisation professionnelle pour la gestion de fortune («BOVV») de l'Association pour l'assurance qualité des services financiers («VQF»). En tant que membre BOVV du VQF, Descartes est notamment soumise aux règles de conduite du BOVV du VQF en matière de gestion de fortune, qui sont reconnues par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, Laupenstrasse 27, 3003 Berne («FINMA»).

Descartes est également agréé en tant que gestionnaire de fortune dans les régimes de retraite professionnelle par la commission de surveillance de la prévoyance professionnelle OAK BV.

1.4. Liens économiques avec de tiers

Descartes n'a pas de liens économiques avec des tiers pouvant conduire à un conflit d'intérêts.

2. Segmentation des clients

Descartes divise ses clients en clients privés, clients professionnels et clients institutionnels. L'attribution à un segment de clientèle est systématiquement enregistrée.

Les clients qui ne sont considérés ni comme des clients professionnels ni comme des clients institutionnels sont classés par Descartes comme clients privés. Les clients privés bénéficient d'un niveau de protection plus élevé que les clients professionnels et institutionnels. Dans certains cas, les clients privés peuvent se faire classer comme clients professionnels, mais les règles de protection des clients privés ne s'appliquent alors plus.

Les clients sont classés comme clients professionnels s'ils remplissent les conditions requises et ne sont pas classés comme clients institutionnels. Sur demande, les clients professionnels peuvent se faire classer comme clients privés.

Les clients sont classés comme clients institutionnels s'ils remplissent les conditions requises. Sur demande, les clients institutionnels peuvent se faire classer comme clients professionnels ou clients privés.

3. Informations sur le service financier proposé par Descartes

3.1. Gestion de fortune

3.1.1. Type, caractéristiques et mode de fonctionnement du service financier

Par gestion de fortune on entend la gestion d'avoirs que le client dépose auprès d'une banque pour gestion en son nom, pour son compte et à ses risques. Descartes effectue des transactions à sa discrétion et sans consulter le client. Descartes veille à ce que les transactions exécutées correspondent à la situation financière et aux objectifs d'investissement du client ou à la stratégie d'investissement convenue avec le client et s'assure que la structuration du portefeuille est adaptée au client.

3.1.2. Droits et obligations

Dans le cadre de la gestion de fortune, le client a droit à la gestion des actifs dans son portefeuille de gestion. Descartes sélectionne avec le soin requis les placements à intégrer dans le portefeuille de gestion dans le cadre de l'offre de marché prise en compte. Descartes assure une diversification appropriée des risques, dans la mesure permise par la stratégie de placement. Elle surveille les avoirs gérés par elle régulièrement et s'assure que les placements sont conformes à la stratégie d'investissement convenue dans le profil d'investissement et qu'ils sont appropriés pour le client.

Descartes informe régulièrement le client de la composition, de l'évaluation et de l'évolution du portefeuille sous administration et des coûts liés aux ordres exécutés.

3.1.3. Risques

Dans le cadre de la gestion de fortune, les risques suivants se présentent généralement, qui relèvent de la sphère de risque du client et sont donc supportés par le client:

- **Risque de la stratégie de placement choisie:** La stratégie de placement convenue, qui repose sur le profil de risque créé, peut entraîner différents risques (voir ci-dessous). Le client supporte intégralement ces risques. Avant de convenir d'une stratégie de placement, les risques sont décrits et le client est informé de ces risques.
- **Risque de conservation de la substance** ou le risque que les instruments financiers du dépôt de gestion perdent en valeur: Ce risque, qui peut varier en fonction de l'instrument financier, est entièrement supporté par le client. Pour les risques des différents instruments financiers, veuillez consulter la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers».
- **Risque d'information de la part de Descartes** ou le risque que Descartes dispose de trop peu d'informations pour pouvoir prendre une décision de placement éclairée: Dans le cadre de la gestion de fortune, Descartes tient compte de la situation financière et des objectifs d'investissement du

client (contrôle d'adéquation). Si le client fournit à Descartes des informations insuffisantes ou inexactes sur sa situation financière et/ou ses objectifs d'investissement, il existe un risque que Descartes ne soit pas en mesure de prendre des décisions de placement appropriées pour le client.

- **Risques en tant qu'investisseur qualifié pour les placements collectifs de capitaux:** Les clients qui ont recours à la gestion de fortune sont considérés comme des investisseurs qualifiés au sens de la Loi sur les placements collectifs (LPCC). Les investisseurs qualifiés ont accès à des formes de placements collectifs de capitaux qui leur sont exclusivement réservées. Ce statut permet d'envisager une palette plus large d'instruments financiers dans la conception du portefeuille du client. Les placements collectifs de capitaux pour investisseurs qualifiés peuvent être exonérés des exigences régulatrices. Ainsi, ces instruments financiers ne sont pas ou seulement partiellement soumis aux dispositions suisses. Des risques peuvent en découler, notamment en raison de la liquidité, de la stratégie de placement ou de la transparence. Des informations détaillées sur le profil de risque d'un placement collectif de capitaux déterminé figurent dans les documents constitutifs de l'instrument financier et, le cas échéant, dans la fiche d'informations clés et le prospectus.

En outre, des risques surviennent lors de la gestion de fortune qui relèvent de la sphère des risques de Descartes et pour lesquels Descartes est responsable envers le client. Descartes a pris les mesures appropriées pour contrer ces risques, notamment en respectant le principe de bonne foi et le principe d'égalité de traitement lors du traitement des ordres des clients. Descartes assure également la meilleure exécution possible des ordres des clients.

3.1.4. Offre de marché considérée

L'offre de marché prise en compte lors de la sélection des instruments financiers comprend les instruments financiers propres et tiers. En principe, tous les instruments financiers courants sont à la disposition du client dans le cadre de la gestion de fortune. Descartes se réserve le droit de refuser des ordres portant sur des instruments financiers ou des marchés individuels ou des groupes d'instruments financiers ou de marchés pour des raisons de risque ou de conformité.

4. Gestion des conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent surgir si Descartes:

- peut obtenir un avantage financier ou éviter une perte financière en violation de la bonne foi au détriment du client;
- a un intérêt dans le résultat d'un service financier fourni aux clients qui est opposé à celui des clients;
- lorsqu'elle fournit des services financiers, a une incitation financière ou autre à placer les intérêts de certains clients au-dessus des intérêts d'autres clients; ou
- reçoit une incitation sous forme d'avantages ou de services financiers ou non financiers d'un tiers en violation de la bonne foi en relation avec un service financier fourni au client.

Des conflits d'intérêts peuvent surgir dans le cadre de l'administration, du conseil en placement lié aux transactions, du conseil en placement complet, de la gestion de fortune pour effectuer des transactions sur instruments financiers. Ils surviennent par exemple lors de la réception de plusieurs ordres de clients en même temps.

Afin d'identifier les conflits d'intérêts et d'éviter qu'ils n'aient un impact négatif sur le client, Descartes a émis des instructions internes et pris des précautions d'organisation:

- Descartes a mis en place une fonction de contrôle indépendante, qui surveille en permanence les transactions de placement ainsi que le respect des règles du marché. Descartes peut ainsi éviter les conflits d'intérêts grâce à des mesures de contrôle et de sanctions efficaces;
- Lors de l'exécution des ordres, Descartes respecte le principe de priorité, c'est-à-dire que les ordres sont enregistrés dans l'ordre de réception;
- Descartes oblige ses collaborateurs à divulguer les mandats qui peuvent conduire à un conflit d'intérêts;
- Descartes conçoit sa politique de rémunération de manière qu'il n'y ait aucune incitation à un comportement désapprouvé;
- Descartes forme régulièrement ses collaborateurs et apporte les connaissances spécialisées nécessaires.

5. Ombudsman

Votre satisfaction nous tient à coeur. Si Descartes a tout de même rejeté une réclamation de votre part, vous pouvez engager une procédure de médiation devant l'ombudsman. Dans ce cas, veuillez contacter:

Nom	Organe de médiation des prestataires de services financiers
Adresse	Bleicherweg 10
NPA/Localité	8002 Zurich
Téléphone	+41 44 562 05 25
Site Internet	www.ofdl.ch